



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique et sociale :
assistance économique spéciale à certains pays
et à certaines régions**

Aide humanitaire et appui au relèvement fournis à certains pays et à certaines régions

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en réponse à ses demandes formulées dans les résolutions 60/217, 60/218, 60/225 et 61/217. Il dresse un bilan de la situation et analyse les difficultés auxquelles se heurtent les Nations Unies et leurs partenaires pour apporter une aide humanitaire, des secours d'urgence et un appui au relèvement aux pays touchés par divers types de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'Assemblée ayant demandé que ces rapports soient chaque fois que possible regroupés et rationalisés, les rapports par pays soumis au titre du présent point de l'ordre du jour ont été réunis en un seul document couvrant quatre pays.

* A/62/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/217, 60/218, 60/225 et 61/217. Il dresse un bilan de la situation et analyse les difficultés auxquelles se heurtent les Nations Unies et leurs partenaires pour apporter une aide humanitaire, des secours d'urgence et un appui au relèvement aux pays touchés par divers types de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'Assemblée ayant demandé que les rapports soient, chaque fois que possible, regroupés et rationalisés, les rapports par pays soumis au titre du présent point de l'ordre de jour ont été réunis en un seul document couvrant quatre pays.

II. Aide humanitaire et appui au relèvement fournis à certains pays

A. Djibouti

2. Dans sa résolution 60/217, l'Assemblée générale a rappelé que Djibouti figurait sur la liste des pays les moins avancés et était classé 150^e sur les 177 pays retenus dans le Rapport mondial sur le développement humain 2005. Notant en outre que le développement économique du pays était entravé par des sécheresses récurrentes, par des inondations et par l'absence de ressources naturelles qui pesaient lourdement sur l'infrastructure économique, budgétaire, sociale et administrative du pays, se déclarant préoccupée par la grave pénurie d'eau potable et la grave crise alimentaire frappant le pays et notant que le Gouvernement djiboutien s'employait à mettre en œuvre un programme de réformes, incluant l'approbation d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec les institutions de Bretton Woods, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les gouvernements, aux institutions financières internationales, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils répondent aux besoins du pays. Enfin, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Gouvernement djiboutien, de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'aide financière, technique et matérielle à Djibouti.

Principaux événements

3. En novembre 2005, les systèmes d'alerte rapide ont indiqué que dans toute la Corne de l'Afrique, le caractère irrégulier et l'insuffisance des précipitations entraîneraient une pénurie d'eau, de pâturage et de vivres. Les communautés de pasteurs ou agropastorales – parmi les plus pauvres et les plus vulnérables – seraient les plus à risque. En conséquence, en janvier 2006, le Gouvernement djiboutien a adressé un appel au secours à la communauté internationale. Les organismes des Nations Unies ont réagi rapidement, coordonnant les interventions d'urgence pour répondre aux besoins les plus pressants des groupes de populations les plus touchés.

4. Une fois l'appel lancé, le Coordonnateur résident des Nations Unies a facilité la mise en route d'une évaluation de l'impact et des conséquences de la sécheresse effectuée conjointement par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales. Sur la base de cette

évaluation, les organismes des Nations Unies ont pu préparer des propositions de projets, qui ont été incluses dans l'appel sous-régional lancé en avril. Par la suite, les propositions visant à remédier aux conséquences de la sécheresse ont bénéficié d'un financement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et ont été mises en œuvre par les organismes des Nations Unies concernés, en étroite collaboration avec le Gouvernement. Cette réponse coordonnée du système des Nations Unies a été considérée par ses partenaires comme un progrès marquant en matière de coopération avec le système des Nations Unies et entre l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires nationaux, notamment le Gouvernement djiboutien.

5. Malgré cette meilleure coordination, l'enquête en grappe à indicateurs multiples de 2006 indiquait une augmentation du taux de malnutrition aigüe, qui se situait alors à 20,7 % et une augmentation de 7,5 % de la malnutrition grave. En mars 2007, le Système d'alerte rapide au risque de famine anticipait une augmentation du nombre de pasteurs risquant d'être touchés par la crise alimentaire, qui de 47 500 passerait à 70 000. Près de 150 000 personnes – dont 30 000 âgées de moins de 5 ans – risquent encore de souffrir de la faim et de la malnutrition. La sécheresse et les épidémies ont considérablement vulnérabilisé la population. Les organismes des Nations Unies ont réussi à enrayer la malnutrition aiguë et, ce faisant, à faire baisser le nombre de décès liés à la faim; toutefois, l'amélioration du taux de survie des enfants et des adultes sous-alimentés a entraîné une augmentation du niveau général de malnutrition.

6. Les taux de malnutrition pourraient encore s'aggraver en cas de nouvelle catastrophe, entraînant une crise de l'aide humanitaire qui suffit déjà à peine à couvrir les besoins actuels. Pour se préparer à une telle éventualité, les Nations Unies ont lancé avec succès en mai 2007 un appel (appel III) au titre du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, demandant une aide immédiate pour permettre la poursuite des activités de secours, tout en continuant à traiter les causes sous-jacentes de la faim liées à la disponibilité de vivres, à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement, aux maladies et aux habitudes alimentaires des ménages. Les fonds ainsi réunis ont permis aux institutions concernées, à leurs homologues gouvernementaux et à d'autres partenaires d'intervenir dans des zones rurales et suburbaines à haut risque, où la prévalence de la malnutrition aigüe est particulièrement élevée. Les interventions se caractérisent par une étroite coopération entre organismes du système des Nations Unies, notamment dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

7. La présence du virus de la grippe aviaire chez un être humain a été détectée et confirmée à Djibouti en mai 2006. Les organismes du système des Nations Unies se sont immédiatement mobilisés pour faciliter la réaction au niveau national. L'Équipe de pays a été tenue informée quotidiennement par l'OMS et la FAO. Un programme de sensibilisation indiquant les symptômes et les précautions à prendre pour éviter la contamination a été communiqué au personnel du système des Nations Unies. Des cas de choléra, constatés depuis décembre 2006, ont déclenché une réaction analogue de la part du système. La maladie est difficile à maîtriser, dans la mesure où les frontières avec certaines régions à forte prévalence de la maladie sont loin d'être étanches.

8. Les troubles politiques qui secouent la Somalie voisine font l'objet d'un suivi attentif de la part de l'Équipe de pays, et bien que ne menaçant pas immédiatement la sécurité à Djibouti, leurs conséquences potentielles, notamment l'afflux possible de réfugiés, ont été intégrées dans le plan d'intervention d'urgence des Nations Unies pour 2007 révisé. Étant donné que Djibouti occupe une position stratégique sur la côte de la mer Rouge (contrôlant l'accès à la mer Rouge depuis l'océan Indien), le pays est aussi considéré comme un important port de transit pour la région et un centre international de transbordement et de réapprovisionnement en carburant. Il accueille des bases militaires et navales françaises et des États-Unis. Quelque 2 700 soldats français et de 1 300 à 1 800 soldats des États-Unis sont stationnés à Djibouti, où se trouve également le siège d'une équipe spéciale multinationale pour l'océan Indien.

Obstacles au développement

9. À Djibouti, l'agriculture et l'industrie sont sous-développées en raison essentiellement du climat rigoureux, des coûts élevés de production, du manque de formation de la main-d'œuvre et de la pénurie de ressources naturelles. Le pays subit de fréquentes catastrophes naturelles, notamment des sécheresses, des inondations et des tremblements de terre récurrents. Quelque 74 % de la population vit dans une relative pauvreté (avec moins de 3,3 dollars par jour). Quant à l'extrême pauvreté (moins de 1,8 dollar par jour), elle touche 42 % de la population; des régions rurales entières connaissent des taux de pauvreté encore supérieurs. La mortalité néonatale et infantile demeure élevée, avec 94 et 67 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, et la mortalité maternelle est de 546 pour 100 000 naissances vivantes.

10. Certaines questions de développement social, telles que l'approvisionnement en électricité et en eau potable ainsi que l'accès à l'éducation et aux services sanitaires, n'ont pas encore été résolues. La moitié seulement de la population rurale a accès à de l'eau potable et moins de 19 % à des installations sanitaires.

11. Précipitations irrégulières et sécheresses chroniques se succèdent, toujours plus graves, depuis une dizaine d'années, les sécheresses étant de plus en plus fréquentes, les périodes de relèvement de plus en plus courtes et l'impact sur les populations vulnérables de plus en plus prononcé. Les crises régulières qui se produisent avec une intensité variable mais de manière cyclique, contribuent à l'instabilité des moyens de subsistance, à l'amenuisement du capital et à l'installation d'une vulnérabilité à long terme. Des cadres d'assistance permettant d'assurer une certaine continuité entre les secours d'urgence et le relèvement des populations vulnérables sont à l'examen. Toutefois, des facteurs extérieurs comme l'aggravation de la situation en Somalie pourraient renforcer encore la précarité.

Conclusions et recommandations

12. L'initiative nationale pour le développement social et une nouvelle équipe spéciale interministérielle sur la sécurité alimentaire, telles sont deux des mesures prises par le Gouvernement pour résoudre le problème de la faim et travailler à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, le Gouvernement n'a pas encore trouvé les ressources techniques et financières nécessaires pour obtenir des résultats convaincants. Qui plus est, une assistance

humanitaire d'urgence est nécessaire pour atténuer les conséquences néfastes des taux extrêmement élevés de malnutrition.

13. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté établi en 2003 fait actuellement l'objet d'une évaluation de la part de la Banque mondiale, en consultation avec ses partenaires, dont plusieurs organismes des Nations Unies. Cette évaluation coïncide avec le lancement en janvier 2007, de l'initiative nationale susmentionnée qui sera prise en compte pour la formulation des recommandations concernant la voie à suivre à l'avenir.

14. L'équipe de pays a apporté un franc soutien à cette initiative qui propose une stratégie nationale globale et équilibrée reflétant les besoins des populations les plus vulnérables, tout en s'alignant sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement formulé récemment reprend les domaines d'action définis dans l'initiative nationale. Celle-ci repose sur les principes de la décentralisation, de la participation et de la bonne gouvernance politique, sociale, économique et financière et constituera l'épine dorsale des futures politiques djiboutiennes en matière de développement économique et social.

B. Éthiopie

15. Par sa résolution 60/218, l'Assemblée générale a notamment salué l'action menée par le Gouvernement éthiopien et la communauté internationale pour renforcer les mécanismes existants destinés à faire face aux situations d'urgence, soulignant la nécessité de remédier aux causes fondamentales de l'insécurité alimentaire. L'Assemblée a aussi accueilli avec satisfaction le plan d'action du Groupe des Huit visant à mettre fin au cycle de la famine dans la corne de l'Afrique, demandant à tous les partenaires du développement, en coopération avec le Gouvernement éthiopien, d'intégrer les opérations de secours dans des activités de relèvement, de protection des ressources et de développement à long terme. Elle a également salué le lancement du dispositif de sécurité productif.

Examen des principaux faits nouveaux

16. Au cours des deux dernières années, l'Éthiopie a continué à être confrontée à de nombreux problèmes humanitaires. L'insécurité alimentaire chronique continue d'affecter la vie d'environ 10 millions de paysans pratiquant une agriculture de subsistance et d'agropastoralistes. Les sécheresses et les crues demeurent des fléaux endémiques, compte tenu notamment des préoccupations croissantes concernant le réchauffement de la planète. Les situations d'urgence complexes, politiques et interethniques, fondées sur les ressources, continuent de faire des victimes et de compromettre les moyens de subsistance. Les problèmes sanitaires ont également affecté l'Éthiopie, notamment parmi les populations rurales déshéritées. Des situations d'urgence zoosanitaires sont aussi à signaler dans certaines parties du pays.

17. Environ 10 millions de cultivateurs pratiquant l'agriculture de subsistance et d'agropastoralistes sont exposés à l'insécurité alimentaire et doivent recevoir chaque année des denrées alimentaires ou une assistance en espèces. Environ 7,2 millions de personnes sont couvertes par le dispositif de sécurité productif mis en place par le Gouvernement, qui fournit une assistance aux personnes connaissant une insécurité alimentaire chronique sous la forme de transferts monétaires et de

transferts de denrées. Il existe environ 1 360 000 personnes qui ont un besoin urgent d'aide alimentaire. En conséquence, dans un appel conjoint lancé en 2007, le Gouvernement, l'ONU et les partenaires humanitaires ont demandé le versement d'un montant de 180 millions de dollars afin de répondre aux besoins urgents dans les domaines alimentaire, sanitaire et autres.

18. Des crues sans précédent se sont produites en 2006, affectant 8 des 11 régions du pays. Elles ont entraîné la mort de plus de 700 personnes et affecté la vie de 600 000 autres. Ces calamités ont renforcé la nécessité d'une meilleure préparation à l'échelle nationale afin de faire face aux situations d'urgence soudaines. En conséquence, le Gouvernement et les partenaires humanitaires ont établi en 2007 un plan d'intervention afin d'atténuer les graves conséquences des crues, en prévision de ces catastrophes naturelles. D'après les prévisions du Service météorologique national, des inondations analogues devraient se produire dans les zones à risque pendant la saison des pluies en cours. Des crues et des glissements de terrain localisés ont déjà été signalés dans les régions d'Amhara et du SNNP (région des nations, nationalités et peuples du Sud).

19. Les diarrhées aqueuses aiguës demeurent une cause de préoccupation dans tout le pays en 2007. À l'heure actuelle, six régions signalent des cas : Oromiya, SNNP, Amhara, afar, harari et somalie. On craint que le début de la saison des pluies, au milieu de 2007, n'aggrave encore l'épidémie; la tendance indique également un nombre accru de cas. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, cette tendance se poursuivra probablement, compte tenu du fait que la majorité des populations affectées vit dans les zones rurales où il n'existe pas de réseau de distribution d'eau potable et où les installations d'assainissement sont inadéquates. Le Gouvernement et les partenaires humanitaires poursuivent leurs efforts afin de lutter contre la maladie. Ils ont mis en place divers mécanismes de coordination afin de répondre en amont aux besoins de ressources et à la nécessité de prendre des mesures, notamment en ce qui concerne la mobilisation sociale et la coordination. En outre, les risques d'épidémie de grippe aviaire et de fièvre de la vallée du Rift dans la sous-région, ainsi que de paludisme, demeurent une menace.

20. Depuis juin 2007, de nouveaux problèmes humanitaires sont apparus dans la région somalie en raison de la poursuite d'opérations par les Forces de défense nationale éthiopiennes dans cinq zones. L'activité militaire a gravement affecté les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans la région car tous les échanges commerciaux en provenance de Somalie ont été interdits. Les opérations ont également entravé l'accès des organisations humanitaires. La protection des civils se trouvant pris au milieu des opérations des forces gouvernementales contre les rebelles était un sujet de préoccupation. Le dialogue se poursuit entre les partenaires humanitaires et le Gouvernement afin de fournir une assistance alimentaire et sanitaire ciblée aux populations affectées. Le maintien de l'accès humanitaire est également examiné avec le Gouvernement.

21. Diverses informations continuent de faire état de conflits interethniques localisés, entraînant des déplacements de population dans les régions d'Oromiya et Gambella. Ces affrontements font des victimes et entraînent des déplacements massifs; leur fréquence et leur complexité se sont accrues. Le Gouvernement, avec l'appui de l'ONU, a pris diverses initiatives en vue d'un règlement des conflits. À Gambella, l'Initiative sur la communication pastoraliste du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en collaboration avec l'organisation d'aide

Pact International et les autorités régionales, a facilité le dialogue de paix au niveau communautaire. En outre, le Fonds d'aide humanitaire, géré par l'ONU, a financé des projets avec l'organisation ZOA Refugee Care et l'Organisation internationale pour les migrations, afin de répondre aux besoins des personnes déplacées affectées par les conflits intra-ethniques.

22. Le différend sur la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée n'est toujours pas réglé et la tension persiste le long de la frontière où les deux pays ont déployé d'importants contingents. On ne peut exclure la possibilité d'une reprise du conflit.

23. Au cours des deux dernières années, l'Éthiopie a accueilli quelque 100 000 réfugiés, provenant principalement du Soudan, de Somalie et d'Érythrée, qui sont regroupés dans sept camps. À la suite de l'Accord de paix sur le Sud-Soudan conclu en 2005, un accord tripartite entre les Gouvernements soudanais et éthiopien et le HCR a facilité le rapatriement de 21 000 réfugiés dans cette région.

24. L'Éthiopie a continué de fournir une protection et une assistance humanitaire aux réfugiés érythréens arrivant dans le pays au rythme de 200 à 300 par mois. En plus du camp existant, deux nouveaux points de distribution ont été ouverts en 2007 dans la région afar.

25. Le Gouvernement accueille également quelque 16 000 réfugiés somaliens arrivés du sud de la Somalie il y a près de 20 ans et a commencé à enregistrer et à aider quelque 15 000 nouveaux arrivants (2006-2007).

Intervention

26. L'Agence fédérale chargée de la prévention des catastrophes et de la planification préalable est responsable de leur gestion et de la coordination globale des secours d'urgence dans le pays. L'appui fourni par l'ONU au Gouvernement est coordonné par le Coordonnateur humanitaire, avec l'assistance du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation et de l'Équipe de gestion stratégique des catastrophes des Nations Unies.

27. Les politiques et structures nationales en matière de gestion des catastrophes sont actuellement à l'examen. Cet effort s'inscrit dans le cadre des initiatives prises par le Gouvernement afin de réformer les structures dans ce domaine. La nouvelle structure tiendra compte de définitions plus larges et des besoins en matière de coordination afin de faire face aux risques humanitaires et à la vulnérabilité, y compris les mesures à prendre pour faire face aux situations d'urgence soudaines, aux conflits, aux catastrophes urbaines et aux flux de personnes déplacées. Elle prendra également en compte la nécessité de renforcer les liens entre les interventions humanitaires, la réduction des risques, le relèvement et le développement.

28. Le Gouvernement a entrepris une réforme de la procédure d'appel humanitaire annuel en février 2007 par le lancement de l'Appel conjoint avec les partenaires humanitaires. Il s'agit d'un effort important visant à réduire l'importance des allocations mensuelles d'aide alimentaire fournies dans le passé au profit d'une méthode d'évaluation au cas par cas de l'aide alimentaire et autres formes d'assistance nécessaires. Cette approche a pour but de briser le cycle de dépendance à l'égard de l'aide humanitaire qui a longtemps caractérisé l'Éthiopie. Si les partenaires humanitaires se sont félicités en principe de cette nouvelle approche, des

problèmes de mise en œuvre ont contribué à retarder les interventions humanitaires dans divers districts (woredas).

29. Un aspect distinct de la nouvelle approche a trait aux bénéficiaires prioritaires identifiés dans les districts désignés du dispositif de sécurité productif. Contrairement à la pratique établie, les besoins urgents identifiés dans ces districts seront satisfaits par imputation sur le fonds de réserve du dispositif de sécurité¹. Toutefois, les partenaires humanitaires ont exprimé leur préoccupation au sujet du fait que, dans de nombreux districts, notamment dans les régions d'Oromiya et du SNNP, les besoins des bénéficiaires prioritaires excédaient les ressources du fonds de réserve, d'où des failles dans les interventions. Les négociations entre le Bureau de la sécurité alimentaire et l'Agence chargée de la prévention des catastrophes et de la planification préalable se poursuivent, en vue d'affiner la nouvelle approche et de faire en sorte que tous les besoins des bénéficiaires prioritaires soient satisfaits. L'ONU et les donateurs suivent la situation de près car c'est la première année que cette nouvelle approche est mise en œuvre.

30. Le système de modules du Comité permanent interorganisations, qui a été mis en place en mars 2007, complète et appuie la gestion des catastrophes par le Gouvernement. Les modules établis à l'appui du Gouvernement portent sur les domaines suivants : santé, nutrition, aide alimentaire, agriculture, eau et assainissement du milieu, gestion des camps, abris d'urgence et articles non alimentaires, et protection, et comprennent des groupes de travail d'alerte rapide, de relèvement rapide, de logistique et de télécommunications d'urgence.

31. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est le cadre stratégique commun pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies en Éthiopie qui appuie les efforts de développement du Gouvernement. Il permet d'organiser une action collective, cohérente et intégrée du système des Nations Unies face aux priorités et besoins nationaux qui figurent dans le deuxième document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Plan de développement accéléré et soutenu en vue d'éradiquer la pauvreté 2005/06-2009/10 (PASDEP). La convergence entre l'Éthiopie, le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement autour des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de développement permettra d'établir les principes organisationnels pour le présent PNUAD (2007-2011).

32. Les cinq domaines désignés par l'équipe de pays en Éthiopie en vue de la coopération aux fins du développement pendant la période du Plan-cadre en cours visent à contribuer à la réalisation des principaux objectifs du Gouvernement éthiopien, à savoir atteindre les objectifs du Plan de développement accéléré et soutenu d'ici à 2010 et les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les domaines d'action prioritaire du PNUAD pour 2007-2011 sont les suivants : action humanitaire; relèvement et sécurité alimentaire; services sociaux de base et ressources humaines; VIH/sida; bonne gouvernance et accélération de la croissance économique.

33. Outre le fait de demander aux donateurs de verser des contributions directes à la suite de l'Appel humanitaire annuel, le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) et le Fonds d'aide humanitaire peuvent débloquer des crédits afin de

¹ Dans le cadre de ce dispositif, 20 % du montant total des ressources allouées à chaque région sont conservés en tant que provision pour imprévus.

combler les lacunes en matière d'assistance pour répondre rapidement à des situations d'urgence soudaines, et de financer certains besoins urgents auxquels il n'est pas alloué suffisamment de ressources. Un objectif de 15 à 20 millions de dollars a été fixé pour les contributions à verser au Fonds d'aide humanitaire et un montant de 9 millions de dollars a été alloué à l'Éthiopie par imputation sur les ressources du CERF réservées aux situations d'urgence insuffisamment financées, en août 2007.

34. L'Envoyé humanitaire spécial des Nations Unies pour la corne de l'Afrique, Kjell Magne Bondevik, s'est rendu plusieurs fois dans la région et, notamment, en Éthiopie. Avec l'appui de l'ONU, les Gouvernements éthiopien, érythréen, kényan, somalien, ougandais et djiboutien sont convenus d'établir des feuilles de route sur la sécurité alimentaire au niveau des pays, afin de s'attaquer aux causes profondes de l'extension de la famine à travers la région ravagée par la sécheresse. D'aucuns craignent que la prochaine crise majeure dans la région ne contraigne plus de 20 millions de personnes à demander une assistance d'urgence.

Problèmes

35. Le Gouvernement et les partenaires humanitaires se heurtent à divers obstacles dans la mise en œuvre de la nouvelle approche en matière de secours, y compris des retards dans l'identification et la satisfaction des besoins humanitaires critiques. En outre, il demeure difficile d'établir des liens appropriés avec le dispositif de sécurité productif lorsque les besoins excèdent ceux qui peuvent être financés par le fonds de réserve.

36. La persistance de cas de diarrhée aqueuse aiguë continue d'entraver la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle.

37. La pauvreté généralisée est un facteur aggravant qui accroît la vulnérabilité face aux crises et aux catastrophes. Le sous-développement chronique des infrastructures continue d'entraver l'action humanitaire et le développement.

38. Les problèmes de sécurité constants dans les zones frontalières, de même que l'augmentation de la fréquence et de la complexité des conflits interethniques, constituent des obstacles considérables qui entravent l'activité humanitaire.

Recommandations et conclusions

39. Il est indispensable d'améliorer la préparation, la planification et la réduction des risques, en ce qui concerne notamment les situations d'urgence soudaines, comme les crues, afin de faciliter une intervention rapide. Le sous-développement chronique des infrastructures, en particulier celui du réseau routier, entrave également l'accès des agents humanitaires, notamment pendant les inondations.

40. Il faut adopter une approche globale afin de répondre aux besoins prévisibles et urgents dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, et de l'agriculture, de même qu'une démarche plus rationnelle afin de répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, y compris les éleveurs.

41. Il est indispensable d'intensifier le dialogue avec le Gouvernement afin d'améliorer et de faciliter l'accès humanitaire à la région somalie pour éviter d'aggraver les souffrances humaines.

42. L'épidémie actuelle de diarrhée aqueuse aiguë a souligné la nécessité de lier les interventions d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement aux programmes de développement à long terme, à des fins de prévention.

C. Philippines

43. Par sa résolution 61/217, l'Assemblée générale, préoccupée par la marée noire déclenchée par le naufrage, le 11 août 2006, d'un pétrolier à 13 milles marins de la côte sud-ouest de la province de Guimaras, saluant l'assistance opportunément accordée par de nombreux États et organismes des Nations Unies et constatant que le Gouvernement philippin avait réagi immédiatement, a invité les États Membres et les organes des Nations Unies concernés, ainsi que les institutions financières internationales et les organismes de développement, à fournir aux Philippines une assistance économique et technique supplémentaire pour les opérations de relèvement et de remise en état. L'Assemblée a également invité la communauté internationale, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à accroître leur aide en vue de renforcer les capacités des Philippines en matière de gestion des risques liés aux catastrophes et de préparation en prévision des catastrophes.

Examen des principaux faits nouveaux

44. Pour faire face à la marée noire, le Gouvernement philippin a utilisé 100 000 dollars prélevés sur les ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) expressément allouées aux situations d'urgence, afin de mieux répondre aux besoins humanitaires créés par la catastrophe et pour renforcer les capacités des communautés et des administrations locales à moyen terme. L'aide du PNUD a été utilisée au titre des quatre composantes ci-après : 1) appui à l'équipe chargée de l'évaluation des dommages (Équipe spéciale de Guimaras); 2) évaluation des dommages causés à l'environnement; 3) projets de relèvement rapide pour la communauté; et 4) renforcement des capacités locales en matière de relèvement et de préparation en prévision des catastrophes.

45. Une mission d'enquête initiale, composée de membres du PNUD et du Département de l'environnement et des ressources naturelles du Gouvernement philippin, a recensé les besoins humanitaires des personnes touchées. Elle a aussi élaboré une stratégie reposant sur les meilleures pratiques pour faciliter les activités de nettoyage côtier lancées par l'administration provinciale.

46. Par la suite, une mission d'évaluation rapide des besoins a été déployée, sous la direction du PNUD, avec la participation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et le Bureau de la défense civile du Gouvernement philippin et un rapport d'évaluation du relèvement accéléré a ultérieurement été établi. Ce rapport a été présenté au Gouvernement philippin et largement distribué, le 4 octobre 2006, aux organismes et organisations compétents. Il recommandait qu'une stratégie de communication soit élaborée pour les catastrophes futures, en collaboration avec les médias locaux et nationaux. En outre, une structure de coordination précise et faisant autorité est nécessaire pour déterminer les tâches et les responsabilités multidépartementales, les contributions des donateurs et les relations médiatiques afin de minimiser les éventuels chevauchements d'activités. Il faut en outre sensibiliser aux catastrophes les communautés côtières le long des

principales routes maritimes et promouvoir la planification pour en atténuer les effets, ainsi que la préparation en prévision des catastrophes. Il faudrait accorder plus d'attention aux besoins des femmes, des enfants et des handicapés, lorsque les familles doivent être réinstallées temporairement dans des camps ou des lieux loin de leur foyer. La formation à l'adoption de moyens de subsistance différents et le développement des compétences devraient résulter d'un effort coordonné de la part de toutes les organisations non gouvernementales, les institutions des Nations Unies et les organisations gouvernementales. Avant la remise en état des zones de mangrove et des zones de production commerciale d'algues, il faudrait procéder à des enquêtes faisant autorité pour orienter une action coordonnée qui évite tout chevauchement et fournit des orientations et des directives pour le relèvement à long terme de l'écosystème côtier. Enfin, le rapport a également recommandé la promotion et la commercialisation de Guimaras en tant que destination touristique.

47. Le gouvernement provincial, en coordination avec d'autres organismes publics nationaux, en particulier le Département de la science et de la technologie et la Direction du développement de l'enseignement technique, a aidé les populations touchées en proposant d'autres modes de subsistance aux résidents côtiers qui étaient précédemment tributaires de la pêche. Une assistance technique a permis d'évaluer les moyens de subsistance et huit projets ont été financés, concernant notamment la production d'œufs de poule et de canne, la production de gingembre pour les infusions, la pisciculture du tilapia et du poisson-chat, la production de poulets de ferme, l'industrie alimentaire à petite échelle, le développement des entreprises et le recyclage des matériaux. Bien que le rapport définitif ait été présenté en février 2007, les initiatives concernant les moyens de subsistance ont si bien réussi qu'elles se sont poursuivies au-delà du cycle prévu à l'origine.

48. Le Département de l'environnement et des ressources naturelles poursuit son évaluation des dommages causés à l'environnement, en coopération avec l'Université des Philippines (universités des îles Visayas et de Silman) qui s'occupe des dommages causés aux mangroves, aux réserves marines et à la diversité biologique. Le rapport définitif est encore sous forme de projet, mais les rapports trimestriels ont eu des répercussions positives en permettant notamment au Gouvernement de mieux planifier les activités ci-après : nettoyage côtier; détermination de l'innocuité des produits alimentaires marins des zones sinistrées; et identification et planification des programmes de régénération de l'environnement, notamment de remise en état des mangroves.

49. Dans le cadre plus large du transfert du savoir et du renforcement des capacités, les personnes et les organisations dont les biens avaient été endommagés par la marée noire ont reçu des instructions et une documentation sur la façon de présenter des demandes d'indemnisation auprès de la Fédération internationale des armateurs pétroliers contre la pollution. Plus de 80 participants ont pris part à un atelier en septembre 2006 et 3 700 documents d'information, d'éducation et de communication ont été distribués en anglais et dans la langue locale. L'administration locale, diverses organisations non gouvernementales et des universitaires ont participé à des ateliers sur la façon d'intégrer leurs activités dans les zones côtières et de contribuer à la préparation en prévision de catastrophes futures.

50. Le chef de la gestion des zones côtières et marines, du Département de l'environnement et des ressources naturelles, s'est rendu aux Pays-Bas pour

participer à un stage de formation sur la gestion côtière intégrée, organisé par l'Institut pour l'éducation relative à l'eau de l'UNESCO. Au nombre des sujets examinés figuraient le renforcement des capacités des administrations locales en matière de gestion des zones côtières et marines et les activités de relèvement après les catastrophes naturelles. Sur la base de cet atelier, le chef a dispensé une formation à cinq services côtiers de l'administration locale dans la province de Guimaras, à d'autres parties intéressées – étudiants et organisations communautaires – et à des membres du personnel technique du Département de l'environnement et des ressources naturelles dans la région.

Obstacles entravant le développement

51. Les activités de nettoyage côtier menées par les membres des communautés locales ont, dans un premier temps, été lancées par le gouverneur de la province, en tant que programme travail contre rémunération. La première phase des activités de nettoyage s'est achevée à la fin de 2006. La deuxième phase, qui n'a pas encore commencé, nécessitera une planification stratégique plus détaillée, en particulier des zones ciblées, telles que les forêts de mangroves et la réserve marine nationale. Avec l'aide du PNUD, le Département de l'environnement et des ressources naturelles procède à des évaluations environnementales qui faciliteront l'élaboration d'un plan efficace de restauration de l'environnement.

52. Pour ce qui est de l'évaluation environnementale, il est apparu nécessaire de mieux coordonner l'action des différents acteurs en définissant plus précisément qui va évaluer quoi. Réunir toutes ces données en un seul rapport posait des difficultés dans la mesure où différents organismes gouvernementaux à divers niveaux avaient chargé différents acteurs d'effectuer des évaluations analogues. Lié à ce qui précède, les diverses entités gouvernementales ont utilisé différentes normes de sécurité internationales et nationales. Aux fins d'une meilleure coordination entre les organismes gouvernementaux, le PNUD a recommandé qu'une seule entité gouvernementale, le Département de l'environnement et des ressources naturelles, soit chargée de centraliser les données environnementales.

53. En ce qui concerne le programme visant à promouvoir des moyens de subsistance différents, la majorité des projets se sont révélés efficaces et durables au-delà de leur durée de vie initiale, ce qui a contribué à diversifier l'économie locale. L'administration provinciale poursuit la mise en œuvre de ce programme et un rapport de suivi est prévu.

Recommandations et conclusions

54. Le rapport final de l'évaluation environnementale en cours sera présenté par le Département de l'environnement et des ressources naturelles, mais les rapports intérimaires aident le Gouvernement à élaborer ses plans de relèvement et de remise en état.

55. Lors de la deuxième phase du nettoyage, il faudrait contribuer à l'efficacité de la restauration de l'environnement en veillant à utiliser un savoir-faire technique solide et en fournissant aux membres du personnel chargés du nettoyage un équipement de protection adéquat contre tout risque pour leur santé.

56. Grâce aux ateliers et aux brochures concernant les demandes d'indemnisation, les institutions et les particuliers ont pu procéder à de telles demandes auprès de la

Fédération internationale par l'intermédiaire de l'administration provinciale. D'après les rapports, des dommages-intérêts auraient déjà été versés aux personnes les plus gravement touchées.

57. Le Département de l'environnement et des ressources naturelles et l'administration de la province de Guimaras ont présenté un rapport sur le programme relatif aux autres moyens de subsistance. Ces deux entités ont indiqué que les projets avaient été menés à bien, ce qui avait permis de diversifier considérablement l'économie locale. Ce rapport a souligné qu'au moins 3 500 familles – qui dépendent principalement de la pêche² et vivent dans les zones les plus affectées – ont, dès les premières activités, bénéficié des projets, directement ou indirectement. L'administration de la province procédera à des évaluations de suivi du projet concernant les autres moyens de subsistance.

58. Le chef de la Division des zones côtières et marines, du Département de l'environnement et des ressources naturelles (région 6), avec la participation active du Gouverneur de Guimaras, de cinq maires et de responsables de la planification du développement auprès de services de l'administration locale ont mené des activités de formation au renforcement des capacités pour la gestion intégrée des zones côtières et des risques de catastrophes à l'intention de services administratifs locaux à Guimaras. En outre, les gardes-côtes philippins, les organisations non gouvernementales locales et les universités, notamment l'Université des Philippines dans les îles Visayas, ont contribué à cette formation. Ce stage de formation sera documenté et utilisé en commun avec les organismes gouvernementaux compétents aux niveaux national et local.

59. Dans le cadre des efforts de nettoyage, de relèvement et de stabilisation de l'environnement qui se poursuivent dans la zone de la marée noire, le Département de l'environnement et des ressources naturelles a présenté au PNUD un plan de travail et de financement décrivant les modalités de suivi et d'évaluation prévues en 2007. Ce plan vise expressément le contrôle de la qualité de l'eau, la surveillance des mangroves et l'établissement de cartes à ce sujet, et une évaluation de la diversité biologique.

60. Pour atteindre les objectifs à moyen terme, un appui supplémentaire important reste nécessaire, comportant notamment : la restauration complète de l'environnement endommagé; la poursuite du développement et le renforcement des programmes relatifs à des moyens de subsistance différents; l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe; la planification préalable aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets pour établir des communautés capables de résister aux catastrophes; et la promotion du développement dans le secteur du tourisme.

D. Rwanda

61. Par sa résolution 60/225, rendant hommage aux efforts considérables déployés par le Gouvernement et le peuple rwandais et par les organisations de la société civile, ainsi qu'aux efforts déployés à l'échelon international, pour aider à rendre

² La pêche est la principale source de revenus pour au moins 30 % de la population à Guimaras, avec une production annuelle totale d'environ 2 800 tonnes métriques (2003). La marée noire a paralysé de façon temporaire les activités de pêche, laissant les communautés de pêche locales sans moyens de subsistance.

leur dignité aux survivants du génocide de 1994, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général d'encourager les organismes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies à appliquer dans les meilleurs délais la résolution 59/137, incité tous les États Membres à apporter une aide aux survivants du génocide, en particulier les veuves, les orphelins et les victimes de violences sexuelles, et appelé les États Membres à continuer de soutenir le développement du pays.

Examen des principaux faits nouveaux

62. La société, l'infrastructure et l'économie rwandaises ont subi des pertes importantes du fait du génocide et des décennies de mauvaise gouvernance qui l'ont précédé. La majorité des professionnels instruits ayant été massacrés ou déplacés, l'infrastructure juridique, éducationnelle et administrative a été gravement affectée et les capacités à tous les niveaux demeurent faibles. L'aide humanitaire fournie à la suite du génocide a été remplacée, au milieu des années 90, par des initiatives de développement axées sur le rétablissement des institutions et des services de base, la stabilisation de l'économie et l'élaboration de politiques publiques viables, avec un engagement résolu concernant la réduction de la pauvreté.

63. Malgré les horreurs vécues en 1994, le Gouvernement et le peuple rwandais ont accompli des progrès remarquables. L'achèvement de la transition politique en 2003 a été marqué par l'adoption d'une nouvelle constitution et la tenue d'élections présidentielle et législatives. La décentralisation politique est amorcée, des élections locales ayant eu lieu en 2004 et en 2006.

64. Des efforts considérables ont été faits pour promouvoir la réconciliation, notamment par la réinsertion des ex-combattants et des personnes déplacées, y compris les personnes rapatriées d'États voisins. Néanmoins, la justice est un élément essentiel de la réconciliation et de la reconstruction. Les affaires les plus graves liées au génocide sont jugées par les tribunaux conventionnels ou le Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Il est envisagé de faire comparaître plus de 740 000 personnes accusées de délits mineurs liés au génocide dans le cadre d'un système de justice traditionnelle modifié, le *gacaca*, instauré l'an dernier.

65. Depuis 1994, l'économie rwandaise se développe à un rythme modéré. Le secteur agricole demeure la principale source d'emplois et de croissance du produit intérieur brut et constitue un élément central des moyens de subsistance de la grande majorité de la population. Le taux de pauvreté est en baisse; il est passé d'environ 70 % en 1994 à moins de 60 % en 2001 et à son niveau actuel, qui est inférieur à 57 %. Le Rwanda a commencé à élaborer une nouvelle stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté, qui accordera une importance accrue à la croissance économique et à la création de conditions favorables aux investissements privés et étrangers. On constate également des progrès sensibles pour ce qui est du renforcement des institutions financières. La Banque mondiale, le Département du développement international du Gouvernement britannique et les organismes des Nations Unies, ainsi que de nombreux donateurs, s'efforcent d'harmoniser leurs programmes avec les principes de cette nouvelle stratégie.

66. L'équipe de pays des Nations Unies effectue des évaluations des besoins, en consultation avec les ministères concernés, pour aider à l'élaboration du nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui orientera la planification

et la programmation en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en cours a été prorogé d'un an afin de permettre son harmonisation avec le processus national de planification. Le Rwanda est également un pays prioritaire pour la réception d'un ensemble intégré de services visant à soutenir les stratégies nationales fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et accueille un village du Millénaire.

67. L'équipe de pays a forgé des partenariats fructueux avec d'autres organismes chargés du développement et poursuit des activités à travers d'autres secteurs clefs. Elle est chargée, conjointement avec le Ministère des finances, de coordonner l'aide au moyen de modules sectoriels. L'équipe appuie également le processus de décentralisation lancé par le Gouvernement, en plus de projets de renforcement des capacités pour le compte du Ministère des finances. À cet égard, elle contribue aux efforts de bonne gouvernance, en mettant l'accent sur les programmes de réduction de la pauvreté, et aide à renforcer les principales institutions telles que le Parlement, la Cour suprême et la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation.

68. Le Gouvernement rwandais élabore une nouvelle politique de gestion de l'aide, inspirée des principes de la Déclaration de Paris, afin de continuer d'améliorer la coordination de l'aide au développement. À cette fin, l'appui budgétaire des donateurs est considéré comme la modalité d'aide la plus souhaitable. Un tiers de l'aide extérieure est actuellement fourni sous cette forme. Jusqu'ici, l'appui budgétaire général est fourni par la Banque mondiale, la Commission européenne, la Suède, le Royaume-Uni, la Banque africaine de développement et l'Allemagne, laquelle a récemment annoncé son intention de recourir à cette modalité. Des progrès considérables ont également été faits dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'administration et de la décentralisation, de la stratégie d'exportation, du respect de la légalité, du respect du principe de responsabilité et de la corruption, de la planification du développement du secteur financier et du maintien de la stabilité macroéconomique.

69. L'accès aux services de santé et à l'éducation s'améliore. Au niveau primaire, le taux de scolarisation est maintenant de 94 % et il est exactement le même pour les filles que pour les garçons. Néanmoins, les taux de malnutrition aiguë et d'insuffisance pondérale persistent chez les enfants de moins de 5 ans.

70. Le Rwanda joue un rôle de stabilisation croissant au niveau régional et a été l'un des trois premiers États africains à participer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il a également envoyé des contingents au Soudan avec l'Union africaine, et fait partie de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Obstacles au développement

71. Suivant le seuil national de pauvreté de 162 dollars par an, 56,9 % de la population vivaient dans la pauvreté en 2006, tandis que le niveau d'extrême pauvreté se situait à 34 %. Les taux élevés d'accroissement de la population (3,5 % par an), qui sont conjugués, par endroits, à une productivité agricole faible ou en régression et à des cycles climatiques de plus en plus rigoureux entravent les efforts de développement et aggravent considérablement les difficultés des ménages les plus vulnérables.

72. Le Rwanda a accompli des progrès importants en ce qui concerne la santé de sa population depuis la fin de la guerre et du génocide. Toutefois, les Rwandais meurent en trop grand nombre de maladies qu'on pourrait prévenir ou guérir par un accès accru à de l'eau potable, de meilleures installations d'assainissement, des interventions sanitaires simples et des activités de sensibilisation à la prévention des maladies, à la nutrition et aux bonnes pratiques en matière d'hygiène. Le fléau du VIH/sida continue de menacer le tissu social et économique du pays et son système de santé publique en raison du coût des traitements, des soins et du soutien. La pandémie ajoute au fardeau des familles et des communautés, les rendant plus vulnérables, limitant leur capacité de production et sollicitant à l'excès les réseaux communautaires de soins et de soutien. Les effets conjugués du génocide, de la guerre et du VIH/sida ont entraîné un nombre sans précédent d'enfants ou de personnes âgées chefs de ménage, ainsi que d'orphelins.

73. Bien que le Rwanda soit doté d'un cadre de planification et d'orientation robuste pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé et au VIH/sida, la mise en œuvre effective de ces instruments est entravée par le manque de moyens en matière d'investissements et de ressources humaines à tous les niveaux de l'administration publique.

74. Le Rwanda a accompli des progrès remarquables pour ce qui est d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux en matière de scolarisation et de parité au niveau primaire, grâce en partie à une stratégie du secteur de l'éducation axée sur les objectifs et à une coordination efficace des donateurs par l'élaboration d'une approche à l'échelle du système. Il reste toutefois des obstacles à surmonter, comme le manque d'accès à l'enseignement primaire pour les enfants vulnérables et les enfants ayant des besoins spéciaux en raison d'une infrastructure inadaptée et du coût direct et des coûts d'opportunité de la scolarisation. Les taux d'abandon scolaire au niveau primaire sont élevés. Par exemple, 16 % seulement des filles inscrites à l'école primaire terminent leurs études en raison de la pauvreté, du manque d'enseignants qualifiés, de l'absence de programmes adaptés et du sous-développement de l'infrastructure qui ne répond pas aux besoins essentiels en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. La tâche principale consistera à veiller à ce que soient mises en place des capacités adéquates en matière d'infrastructure et d'organisation de ressources humaines pour assurer des normes de qualité de base à tous les enfants, en particulier les plus vulnérables, à tous les niveaux d'instruction.

75. Des progrès importants ont été faits concernant la réforme du secteur public, le contrôle de la corruption et la décentralisation, mais les acquis demeurent fragiles.

Conclusions et recommandations

76. Au cours des dernières années, les organismes du système des Nations Unies se sont engagés avec plus de détermination à continuer d'appuyer les efforts déployés par le Rwanda pour relever les défis qui se sont posés au lendemain du génocide de 1994. Un soutien technique et financier a été apporté par divers organismes des Nations Unies qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques économiques et sociales en faveur des personnes pauvres et défavorisées, en particulier les orphelins, les veuves et les victimes de violences sexuelles.

77. Cependant, pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés, l'équipe de pays des Nations Unies aura besoin d'un soutien supplémentaire afin d'investir dans les secteurs prioritaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : gouvernance, santé, éducation, environnement, croissance durable et services sociaux.

78. Les principaux domaines d'intervention des Nations Unies sont : l'éducation, les orphelins en particulier et les adolescents en matière de santé procréative, ainsi que le soutien aux familles ayant à leur tête des enfants et aux enfants en situation d'urgence; les traitements et les soins médicaux pour les victimes de violences sexuelles, une attention particulière étant accordée aux victimes séropositives; le renforcement des capacités et la remise en état des services en matière de santé maternelle et infantile, ainsi que le soutien à l'éducation en matière de santé procréative; des programmes de traitement et de soutien psychologique pour les survivants du génocide victimes de traumatismes, l'accent étant mis sur une meilleure protection contre la violence sexiste; une assistance aux associations féminines qui viennent en aide aux femmes vulnérables; et le soutien au programme national de protection des témoins.

79. Les autres domaines d'aide sont les suivants : hébergement et assistance aux groupes vulnérables comme les orphelins, les veuves, les rapatriés et les personnes déplacées; activités rémunératrices et accès aux soins médicaux; renforcement des capacités et programmes de microcrédit visant à promouvoir l'autosuffisance et la réduction de la pauvreté; renforcement des petites entreprises; initiatives visant à créer des moyens de subsistance pour les orphelins et les enfants vulnérables et assistance à ces enfants, protection contre la violence sexiste; appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sociales et économiques en faveur des personnes pauvres et défavorisées qui tiennent compte des questions d'égalité des sexes.